



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 10 JUIN 2013 A 20H00 Bâtiment Stella Helvetica

En présence de treize citoyennes et de vingt-deux citoyens, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public.

En préambule la présidente salue la présence de M. Philippe Dini, de la fiduciaire Dini et Chappot SA, réviseuse des comptes, dont la présence à la présente assemblée primaire est obligatoire.

Elle excuse l'absence de Mmes Margrith Schaub et Monique Pelletier et de MM. Andréas Schaub, Paul Pelletier, Henri Thurre, Benjamin Roduit, Gilles Dussex., Eddy Nicoulaz, Thierry Crettenand et Yvan Roduit.

Après les salutations d'usage, l'ordre du jour est rappelé :

1. Protocole de la dernière assemblée primaire
 - Lecture et approbation
2. Comptes 2012 de la municipalité
 - Lecture et commentaires
 - Rapport du réviseur des comptes
 - Approbation
3. Divers

Etant donné que des points à l'ordre du jour comportent des approbations MM Sébastien Roduit et Gartia Roduit sont désignés scrutateurs.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2013. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2012 de la municipalité

En préambule la présidente rappelle aux citoyens qu'ils doivent se prononcer sur l'adoption des comptes avant le 30 juin et que ceux-ci étaient à leur disposition 20 jours avant le déroulement de la présente assemblée.

Les comptes ont été présentés au groupe de réflexion sur les finances communales, puis, en séance du 14 mai 2013, approuvés par le conseil communal.

Lecture et commentaires

Le secrétaire donne lecture des comptes 2012 de fonctionnement et d'investissements dicastère par dicastère et, au fur et à mesure, la présidente Mesot commente quelques postes.

Aucune question n'émane de l'assemblée.

Les comptes 2012 de la municipalité présentent les chiffres suivants :

- Charges financières	Fr. 7'141'566.99
- Revenus financiers	Fr. 9'784'917.45
- Marge d'autofinancement	Fr. 2'643'350.46
- Amortissements	Fr. 2'108'087.35
- Excédent de revenus	Fr. 535'263.11



- Dépenses d'investissement	Fr. 2'679'100.85
- Recettes d'investissement	Fr. 820'249.30
- Investissements nets	Fr. 1'858'851.55
- Fortune de la municipalité	Fr. 4'728'704.91
- Totaux égaux au bilan de	Fr. 15'124'889.10

Concernant les ratios :

L'endettement net par habitant se situe à Fr. 1'549.48. Un endettement inférieur à Fr. 3'000.- obtient l'appréciation maximale de « endettement faible »;

Le degré d'autofinancement est de 142.2 %. Etant donné qu'il est supérieur à 100 % il obtient l'appréciation maximale et est considéré comme « très bien »;

La capacité d'autofinancement est de 27.19 %. La note 5 correspondant à « très bien » est attribuée pour les valeurs dépassant les 20 %;

Avec un taux d'amortissement à 18.7 %, dépassant de 8.7 % le minimum requis, l'amortissement est considéré comme « amortissement suffisant » et obtient la meilleure note;

Quant au taux du volume de la dette brute, il se situe à 106.92 % donc inférieur à 150 % et est considéré comme « très bien » avec, à nouveau, la meilleure appréciation.

Rapport du réviseur de comptes

En application des articles 83 et suivants de la loi sur les communes, la fiduciaire Dini & Chappot SA a effectué la révision des comptes.

M. Philippe Dini procède à la lecture des conclusions du rapport de révision et recommande d'approuver le compte annuel clôturant avec un excédent de revenus de Fr. 535'263.11 et une fortune nette cumulée de Fr. 4'728'704.91.

Approbaton

L'assemblée primaire approuve les comptes 2012 à l'unanimité.

3. Divers

La présidente Mesot présente une pyramide de la population. Celle-ci démontre que notre commune jouit d'un bon équilibre entre les différentes générations.

Puis la présidente Mesot profite de cette assemblée pour annoncer quelques changements au sein du personnel communal. Elle salue la présence de M. Nicolas Vouilloz qui remplacera à la conciergerie, dès le 1^{er} juillet 2013, Mme Gaëlle Bruchez qui a dû changer d'orientation professionnelle. Elle félicite M. Gaël Bonvin qui a réussi avec satisfaction son apprentissage d'agent d'exploitation, M. Loïck Schalbetter de Chamoson reprendra cette place laissée vacante. Elle informe que M. Loïck Mouthuy termine son année de stage auprès de l'administration et M. Samuel Loretan de Fully le remplacera.

L'assemblée est également informée que la modification du Règlement Communal des Constructions et des Zones est actuellement à l'enquête publique. Les citoyens qui le désirent peuvent consulter ces documents jusqu'au 12 juin 2013 et émettre leurs remarques ou oppositions.

Une plaquette de présentation des autorités et de l'administration sera publiée à la fin juin.

M. François Mooser remercie le conseil municipal pour les résultats obtenus.

M. Michel Rossier demande quand l'appel à contribution des routes de plaine sera effectué ? La présidente l'informe que l'appel à contribution sera global mais qu'un appel provisoire, au plus



près de la réalité, sera exécuté dès que les travaux de géomètre seront exécutés. Les coûts prévus pour la réalisation de ces ouvrages sont maintenus.

M. Michel Rossier estime que la sécurité sur les routes aménagées n'est pas meilleure qu'auparavant lorsque des enfants se déplacent en vélo. Il est informé que les enfants des écoles suivent des cours d'éducation routière dispensés par la Police Intercommunale des Deux Rives.

M. François Mooser informe que la route des Bains de Saillon est en mauvais état. La présidente Mesot l'informe qu'il n'est pas prévu de refaire cette route pour l'instant étant donné la volonté communale de zoner cette région.

La présidente Mesot clôt cette assemblée en exprimant ses plus vifs remerciements à ses collègues du conseil communal. L'équipe communale est également remerciée pour le bon état d'esprit. Puis elle remercie l'assemblée pour l'intérêt porté à la collectivité publique.

L'assemblée est levée à 20h50 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente
Alba Mesot

Le Secrétaire
Boris Clerc